

COMPTE-RENDU DE REUNION NATURA 2000 :

COMITES DE PILOTAGE DU 13 MAI 2008 A GEDRE

SITES NATURA 2000 :

FR 7300927 - ZSC « GAVARNIE ESTAUBE TROUMOUSE BARROUDE »

FR 7300926 - ZSC « OSSOUE ASPE CESTREDE »

FR 7310088 - ZICO - ZPS « CIRQUE DE GAVARNIE »

Liste de diffusion	Membres des Comités de Pilotage
Date de diffusion	12/09/ 2008
Rédaction	C. Acquier

Présents :

M. Michel MAUPEU, Adjoint au Maire de Gèdre
M. Marc FILY, DDAF
M. André VILLEMUR, EDF
M^{me} Cécile PONT, Comité Départemental de Randonnée Pédestre
M. Jean VERGEZ BELLOU, Chasseurs Barégeois
M. Régis BAUDIFFIER, Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées
M^{lle} Hélène GROSS, INRA Toulouse
M. Marc ADISSON, DDAF
M. Jean-Paul DOMEQ, Parc National des Pyrénées, secteur de Luz
M^{me} Hélène DEVIN, Centre de Ressources Pastorales et de Gestion de l'Espace
M. Jean-Guillaume THIEBAULT, Parc National des Pyrénées, chargé de mission Pastoralisme
M. Christian BRUZAUD, Syndic Commission Syndicale de la Vallée du Barège et Maire de Gavarnie
M. Claude TRESCAZES, Conseiller Municipal de Gavarnie
M. Jacques BEHAGUE, Conseiller Général du canton de Luz
M. Jean KNOBEL, Commission Syndicale de la Vallée du Barège : Syndic de Sassis
M. Jérôme COY, ONF, responsable de l'Unité Territoriale d'Argelès
M. Pierre LEHIMAS, DIREN Midi-Pyrénées, Chargé de mission
M^{lle} Claire ACQUIER, chargée de mission Natura 2000 à la mairie de Gèdre

Excusés :

Mme Mélina ROTH, Parc National des Pyrénées
M. Eric SOURP, Parc National des Pyrénées
M. Jean-Claude DUPLA, Altiservice Gavarnie-Gèdre
Melle Emilie DUMONT-DAYOT, Observatoire de Galliformes de Montagne
M. le Directeur du Réseau de Transport d'Electricité TSO
M. François PRUD'HOMME, Conservatoire Botanique National de Midi-Pyrénées,
Mme Maryse BEYRIE, Conseillère Générale, Maire de Vielle-Aure
Mme Ana Isabel SANCHEZ CARRALERO, présidente de la Mancomunidad Forestal del Valle de Broto
M. Claude SANS D'AGUT, Mairie d'Aragnouet
M. Nicolas THION, Fédération Départementale de la Chasse

Introduction aux Comités de Pilotage :

La chargée de mission Natura 2000, Claire ACQUIER, ouvre la séance à 14h20. Elle précise, à l'attention des nouveaux membres récemment élus, que la dernière réunion des Comités de Pilotage Natura 2000 s'était tenue à Gèdre le 23 Octobre 2007, à l'occasion de la prise en charge de l'animation par la Mairie de Gèdre des 3 sites Natura 2000 :

- ZSC ¹ « Gavarnie Estaubé Troumouze Barroude » (ZSC Gavarnie)
- ZSC « Ossoue Aspé Cestrède » (ZSC Ossoue)
- ZICO - ZPS ² « Cirque de Gavarnie » (ZPS)

C. ACQUIER indique que le principe des Comités de Pilotage est de faire le point sur la mise en œuvre des actions décidées dans les Documents d'Objectif (DOCOB) des sites Natura 2000.

Un tour de table de présentation est ensuite effectué.

C. ACQUIER informe qu'à l'occasion de l'élection des nouveaux syndics, la Commission Syndicale de la Vallée du Barège (CSVV) a délibéré afin de désigner un syndic par site Natura 2000. Cette désignation permettra de simplifier les échanges et d'améliorer le suivi des dossiers.

Site Natura 2000	Président	Syndic CSVV
ZSC « Ossoue, Aspé, Cestrède »	Jacques BEHAGUE, Conseiller Général du Canton de Luz	Christian BRUZAUD, Maire et Syndic de Gavarnie
ZICO-ZPS « Cirque de Gavarnie »		
ZSC « Estaubé, Gavarnie, Troumouze, Barroude »	Claude TRESCAZES, Conseiller Municipal de Gavarnie	Jean KNOBEL, Syndic de Sassis
ZSC « Pic Long, Campbieilh »	Sous-préfète d'Argelès- Gazost ; Passage à une présidence locale à venir	Mathieu BOYRIE, Syndic de Gèdre

Les fiches-actions sont ensuite exposées une à une, suivant les thématiques :

- agriculture, pastoralisme - milieux ouverts
- forêt
- chasse
- aménagements : sentiers, refuges, équipements
- communication – signalisation
- suivis – expérimentations : faune
- suivis – expérimentations : milieux et flore

Les commentaires postérieurs au COPIL sont notés en italique et encadré.

¹ Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats)

² Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux – Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)

AGRICULTURE – PASTORALISME – Milieux ouverts :

C. ACQUIER indique qu'une réunion technique s'est tenue le 17 Janvier 2008 avec la CSVB afin de faire le point sur les fiches-actions et d'établir une programmation des interventions de la CSVB pour 2008.

P1 : « Pérenniser ou développer la pratique traditionnelle de la fauche sur le plateau de Saugué » (ZSC Ossoue & ZPS)

C. ACQUIER informe qu'elle a sollicité Patrick CAPERAA (Chambre d'Agriculture 65) dans le cadre de la mise en œuvre de cette action et plus précisément pour la réalisation d'une étude socio-économique dont le but est d'identifier les moyens nécessaires à la reprise de la fauche (mesure 1 de la fiche-action). Il n'est pas possible à ce stade de l'animation de répondre à l'objectif fixé lors du dernier COPIL : émettre des propositions plus opérationnelles de mise en œuvre. M. FILY demande un positionnement clair des différentes structures intervenant dans cette action, afin de ne pas repousser la discussion au prochain COPIL. Il est du ressort de l'animatrice de solliciter le Parc National des Pyrénées (assistant technique) pour la mise en œuvre de l'étude des moyens nécessaires à la reprise de la fauche ; il s'agira dans un premier temps de mener un travail d'inventaire des surfaces susceptibles de faire l'objet d'une reprise de la fauche, mécanisables ou non. J-G. THIEBAULT précise qu'il s'agit en grande partie sur Saugué de surfaces mécanisables, la MAEt fauche pédestre n'est donc pas le seul levier à mobiliser. L'animatrice se rapprochera de Patrick CAPERAA afin de dresser l'inventaire des surfaces qui n'ont pas été engagées cette année en PHAE³ ou MAEt⁴ « Fauche à pied » et restant à couvrir en termes d'animation.

P2 : « Organiser le pâturage pour valoriser le quartier de Cestrède »

P3 : « Stopper l'extension du rhododendron sur l'estive de Bué » (ZSC Ossoue)

Il a été décidé lors de la réunion du 17 Janvier 2008 avec la CSVB de regrouper l'animation des fiches-actions pastorales P2 et P3 :

Sur le bas de l'estive, un problème de concentration des cheptels bovin et équin est constaté au niveau des granges de Bué. A l'opposé, les secteurs hauts de l'estive (l'Oule, Cestrède) sont menacés à court terme d'abandon si des aménagements ne sont pas apportés (ouverture des landes à rhododendrons, amenées d'eau,...).

Commentaire post comité :

Une visite de terrain a été organisée le 10 Juillet 2008 afin de définir les besoins en termes d'équipements pour le redéploiement des charges et la valorisation des quartiers hauts : étaient présents Pierre PALASSET (CSVB), J-P DOMECH (PNP - secteur de Luz), Hélène DEVIN et Anne SALLEN (CRPGE). Cette réunion n'a pu porter que sur la fiche-action P3. Elle a permis de définir les équipements et aménagement à apporter.

³ PHAE : Prime Herbagère Agri-Environnementale

⁴ MAEt : Mesure Agri-Environnementale Territorialisée

Il est notamment prévu :

- *d'installer des abreuvoirs sur le fond de l'Oule ;*
- *d'aménager une « lôlja » ou « laytet » au niveau de la source sous la cabane de l'Oule (loge aménagée autour d'une source pour stocker des provisions au frais ; utilisé à l'origine pour faire refroidir le lait) ;*
- *de procéder à un gyrobroyage de la lande vers le secteur de Pouey Boucou pour limiter la fermeture du milieu.*

Ces projets seront présentés par l'animatrice aux éleveurs concernés pour s'assurer de leur intérêt et préciser les points techniques. L'animatrice démarchera ensuite auprès d'entreprises de débroussaillage pour obtenir des devis sur ce projet.

La fiche-action P2 fera l'objet d'une autre visite de terrain. L'animatrice se rapprochera au préalable de la CSVB afin de définir sa volonté de gestion pour le secteur de Cestrède et de comprendre les raisons de son abandon par les derniers éleveurs qui l'ont occupé.

P4 : « Lutter contre l'embroussaillage des bas de versant d'Ossoue » (ZSC Ossoue & ZPS)

C. ACQUIER informe qu'il a été décidé le 17 Janvier de reformuler la fiche-action dans une démarche d'expérimentation des méthodes de réouverture des milieux (débroussaillage/brûlage). L'action se portera dans un premier temps sur le secteur du Pla communau (en rive gauche au dessus de la cabane du Milhas), secteur non concerné par le traité de Bayonne qui lie la CSVB et la Mancomunidad Forestal del Valle de Broto. La mesure de gestion par le pâturage est ajournée en attendant de s'assurer de l'état du milieu notamment sur l'aspect de la sécurité des troupeaux.

(NB : la question de la création d'une Commission Locale d'Ecobuage a été abordée avec)

C. ACQUIER informe qu'animation commune sera menée pour les différentes fiches-actions prévoyant des interventions de brûlage et/ou débroussaillage :

P1 : « Ouverture de landes et de pelouses à Pouey Boucou et au Plateau de Bellevue » (ZSC Gavarnie) et P7 : « Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué (secteurs concernés : les Laquettes, le Soulan de Saugué et Suberpeyre)» (ZSC Ossoue et ZPS)

Il a été décidé le 17 Janvier de mettre la priorité sur les actions de débroussaillage mécanique.

H. DEVIN indique que les sources de financement possibles pour les actions de débroussaillage mécanique sont de moins en moins importantes, les projets font donc l'objet de restrictions croissantes ; les projets de débroussaillages d'ouverture seront prioritairement retenus.

M. FILY rappelle que la notion d'itinéraire technique (mesure 2A de la fiche-action) couvre non seulement l'action de débroussaillage, mais aussi les mesures de gestion qui doivent suivre le débroussaillage (gestion pastorale notamment).

Pour mettre en place ce projet, il sera nécessaire de prendre en compte tous les acteurs concernés : propriétaires, éleveurs, chasseurs, CSVB,... Afin de préciser le projet, l'animatrice organisera une sortie sur le terrain pour définir les itinéraires techniques à partir de photographies aériennes précises.

Une première visite de terrain s'est tenue le 9 septembre 2008 sur les secteurs bas d'Aspé, Groutte et Pouey Boucou (Troumouse) afin de préciser les secteurs concernés et d'identifier les différentes interventions possibles en fonction des caractéristiques de terrain (accès, type de végétation, pente,...) et des enjeux (pastoraux, faunistiques,...).
D'autres visites de terrain seront organisées avec l'ensemble des acteurs concernés une fois la Commission Locale d'Ecobuage en place (sujet développé avec HE-1 p.6).

P5: « Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'estive à Ossoue » (ZSC Ossoue)

Cette action vise à augmenter la pression de pâturage sur les secteurs les plus hauts, délaissés par les bovins notamment à cause de la pente.

L'animatrice informe qu'il a été décidé en réunion du 17 Janvier d'annuler cette action de la programmation 2008. C. BRUZAUD fait référence au Traité de Bayonne et rappelle que les troupeaux français sont interdits en rive droite du Gave d'Ossoue du 15 Juin jusqu'à fin Août. La possibilité de faire monter des troupeaux ovins en fin d'estive a été évoquée avec la CSVB, mais ce projet présente des limites : difficulté de trouver des troupeaux pour cette période, effets limités sur la végétation du fait de la courte durée de pâturage, crainte d'un cantonnement des ovins sur les repousses des vaches,...

M. FILY considère qu'il sera nécessaire de retourner vers les éleveurs espagnols (rencontré par la CSVB et la chargée de mission du PNP en 2005) pour identifier le contexte actuel et trouver éventuellement un terrain de discussion. C. BRUZAUD propose de travailler sur ce point en partenariat avec C. ACQUIER.

P6 : « Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé » (ZSC Ossoue & ZPS)

Cette fiche-action a été élaborée dans un contexte différent du contexte actuel : l'estive d'Aspé est exploitée pour partie par des éleveurs ovins basques, dont le projet initial était de faire la traite et la transformation fromagère en estive. Pour soutenir l'exploitation des quartiers ovins du milieu et du fond d'Aspé, la fiche-action prévoyait notamment la construction d'une cabane à vocation strictement pastorale dotée d'un atelier de transformation fromagère.

Lors de la réunion du 17 Janvier, la CSVB a informé que seuls des troupeaux taris monteraient sur Aspé, et que l'abri existant était conforme à la gestion de troupeaux taris.

Vu le changement de contexte, l'animatrice devra se rapprocher des éleveurs et de la CSVB afin d'identifier les besoins actuels en termes d'équipement.

Plusieurs échanges ont été entrepris par l'animatrice avec la CSVB d'une part et l'éleveur présent sur l'estive en 2008 d'autre part afin de préciser le contexte et d'évaluer les besoins sur ce quartier. Un point sera présenté au prochain COPIL.

P2 : « Ajuster la pression pastorale sur le plateau d'Estaubé et retrouver un pâturage ovin sur la montagne de Chourrugue : améliorer la répartition spatiale du chargement ».

Il a été souligné, lors de la réunion du 17 Janvier, la nécessité de mettre en place des équipements (cabane, parc de contention,...) sur le quartier de Chourrugue afin d'envisager une exploitation de ce secteur. L'installation d'un habitat provisoire a été envisagée le temps de préciser un projet de construction en dur. Par ailleurs, il serait possible d'établir une convention pluriannuelle (sur l'exemple de Chèze) entre l'éleveur et la CSVB pour pérenniser le projet dans le temps.

C. ACQUIER indique que depuis Janvier, plusieurs réunions ont été menées auprès de la CSVB pour monter un dossier MAET afin de soutenir l'installation d'un troupeau sur Chourrugue. Elle précise que la CSVB rencontre des difficultés pour trouver un troupeau vu le contexte sanitaire actuel. C. BRUZAUD prend le relais pour informer des contraintes de vaccinations contre la fièvre catarrhale ovine en fonction des départements de provenance des troupeaux.

Postérieurement au COPIL, la CSVB a informé qu'elle ne souhaitait finalement pas s'engager sur ce dossier cette année, l'éleveur basque pressenti pour ce quartier ayant été interdit de transhumance pour raisons sanitaires.

Ce dossier MAET sera donc reconduit l'année prochaine ; la budgétisation des projets d'équipement est en revanche à mener d'ici septembre pour intégration au plan de financement départemental.

P3 : « Garantir la pérennité de la pratique de la fauche » (ZSC Gavarnie)

Cette fiche-action prévoit de mettre en place des expérimentations afin de réduire la progression de la Grande berce, plante envahissant les prairies de fauche autour de Gavarnie. Un partenariat avec l'INRA et le Conservatoire Botanique Pyrénéen est prévu pour ce projet. Il s'agira cette année d'établir le cadre du partenariat, et de définir des protocoles d'expérimentation avec les agriculteurs volontaires afin de prévoir les premières interventions pour la saison 2009.

Suite aux échanges avec l'INRA et le PNP, il est envisagé qu'un stage porté par le PNP soit consacré à cette étude ; l'INRA interviendrait dans l'encadrement du stage.

P4 : « Aménagement de la cabane de la Géla pour favoriser le gardiennage sur l'estive » (ZSC Gavarnie)

Un berger et un vacher occupent les deux cabanes de la Géla qui ont été agrandies en 2005-2006. La construction d'une troisième cabane a été proposée afin d'améliorer les conditions de vie du berger, et laisser à disposition des touristes l'ancienne cabane.

Une visite sur le terrain s'est tenue le 29 Juillet afin de faire le point sur l'état d'avancement de la construction de cette cabane: la Commission Syndicale de Saux et de la Géla a fait appel à une entreprise locale (ATTM) pour reprendre les travaux de construction, qui avaient été commencés en 2007 par l'entreprise Alias. Ces travaux seront terminés cette année.

P5 : « Limiter la fermeture du milieu en augmentant la charge pastorale sur Coumély de Gèdre, zone en déprise » (ZSC Gavarnie)

Une animation importante est prévue sur cette action, notamment autour de la question foncière. La mise en place d'une Association Foncière Pastorale (AFP) a été proposée pour répondre à l'objectif général qui est de limiter la déprise dans un contexte foncier complexe.

M. FILY rappelle que lors du COPIL d'octobre dernier, il a été décidé de reprendre l'animation de ce projet une fois la nouvelle municipalité en place. Il insiste sur l'importance de l'implication des élus pour la création et le fonctionnement d'une AFP, et appelle la municipalité à se positionner rapidement sur cette action.

Une réunion d'information animée par le CRPGE a depuis eu lieu auprès des élus, des éleveurs et des propriétaires concernés pour présenter le principe d'une AFP. A l'issue de cette réunion, bien que l'ensemble des participants ait trouvé l'outil intéressant, le seul exploitant présent n'a pas exprimé le besoin pour l'activité pastorale de mettre en place une AFP. La question de l'accès au quartier de Coumély a de plus été évoquée lors de cette réunion, les travaux prévus par EDF en 2009 sur le barrage des Gloriettes risquant de modifier les conditions de passage des troupeaux. C. ACQUIER a proposé de reprendre les discussions une fois ce point précisé par EDF, et en veillant à réunir l'ensemble des personnes concernées. En l'absence de besoin exprimé à ce jour, le Conseil Municipal de Gèdre a délibéré le non engagement de la commune sur le projet de constitution d'une AFP.

FM1 : « Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles » (ZPS).

Cette action fera l'objet d'une réunion de groupe de travail commune avec l'action FM5 sur les clôtures pastorales. Le détail est repris ci-dessous (cf. FM5 p.8).

HE-1 : « Restauration de zones favorables à la perdrix grise de montagne par entretien et brûlage dirigé sur les vallons d'Ossoue et d'Aspé » (ZPS)

La première mesure prévoit l'institution d'une Commission Locale d'Ecobuage. M. FILY insiste sur le fait que la mise en place d'une CLE est un moyen pour les élus de faire partager leur position. Il rappelle de plus que le Préfet a demandé l'institution de CLE sur tout le département.

J. BEHAGUE informe avoir mobilisé le Président de la CSVB pour relancer le projet de CLE. La possibilité d'organiser des rencontres avec des Commissions Locales d'Ecobuage existantes a été évoquée.

C. BRUZAUD interroge sur l'échelle à prendre en compte pour l'institution d'une CLE, ce à quoi R. BAUDIFFIER répond que la dimension cantonale est la plus cohérente, dans la mesure où les structures constitutives seront sensiblement les mêmes sur tout le canton.

M. FILY estime que le principe même d'une CLE a été probablement mal compris. Il précise qu'aucun changement en termes de responsabilité ne résulte de la mise en place d'une CLE ; la responsabilité de la personne à l'origine d'un feu n'est pas transférée vers qui que se soit sous prétexte qu'une CLE existe sur le territoire. En revanche, une CLE permet d'assurer une meilleure concertation et organisation entre les structures représentées. Il est possible de

définir une configuration ouverte, regroupant CSVB, Chasseurs Barégeois, professionnels de la montagne, ... H DEVIN précise que le rôle majeur d'une CLE est de définir, à partir des échanges entre les différents partis, une carte de planification des brûlages, précisant les préconisations à prendre en compte pour chaque site.

J. BEHAGUE et C. BRUZAUD soulignent que la question de la responsabilité constitue l'appréhension majeure dans ce projet.

M. FILY clôture le débat en indiquant qu'aucune action de brûlage prévue dans les fiches-actions Natura ne soit lancée dans l'attente qu'une CLE soit mise en place.

Une réunion d'information animée par le CRPGE a eu lieu le 8 Juillet à la CSVB. Des groupes de travail ont été définis par secteur du canton (Gavarnie/Gèdre - Fond de vallée – La Batsus) afin de définir la carte de planification des feux. C. ACQUIER a été intégrée dans le groupe Gavarnie/Gèdre. Ces réunions de GT se dérouleront à partir de Septembre.

HE-2 : « Gestion des ligneux bas et des haies en faveur des passereaux » (ZPS)

C. ACQUIER devra se rapprocher de Pascal DUNOGUIEZ qui réalise les suivis des espèces (STOC EPS) et de Christian ARTHUR pour évaluer les actions à mettre en œuvre à partir de la cartographie des zones de reproduction.

HE-3 : « Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux » (ZPS)

Ce projet est porté par le PNP à l'échelle de la zone Parc : des enquêtes sont en cours de réalisation sur les différents secteurs. Cette même question de l'aménagement de la prophylaxie a été abordée sur le site Natura 2000 du Gabizos, avec lequel un rapprochement pourra être fait pour mener le projet.

Par ailleurs, il est précisé que le GVA ne travaille pas sur des projets similaires.

❖ FORET :

V1 : « Intégrer la présence de la Buxbaumie verte et de l'Orthotric de Roger dans la gestion forestière » (ZSC Gavarnie)

La première mesure concerne la formation des agents forestiers à la connaissance de ces deux espèces de mousses forestières.

Une formation a été organisée l'an passé par Isabelle BASSI (ONF Tarbes) sur le site Natura 2000 du Rioumajou. Cette formation était centrée sur l'aspect reconnaissance et inventaire des espèces. Il s'agirait donc dans cette seconde phase de formation de cibler les techniciens responsables des aménagements forestiers, à savoir définir les recommandations de gestion forestière pour le maintien de ces espèces, et organiser le porter à connaissance et la veille.

Il serait intéressant que cette formation soit directement portée par l'ONF afin de répondre au mieux aux besoins des équipes de terrain. Il s'agira donc pour l'animatrice de se rapprocher de l'ONF pour étudier les possibilités de lancer cette action de formation en interne, en continuité à la précédente. Le PNP interviendra en tant qu'appui technique à l'ONF dans la formation.

Pour coordonner les actions de formation, l'animatrice devra se rapprocher de Florence LOUSTALOT à l'ONF, de David PENIN au PNP et de Gilles CORRIOL au Conservatoire Botanique.

F1 : « Réduction à long terme des essences forestières non pyrénéennes et suivi des habitats alentours » (ZSC Gavarnie)

Cette fiche-action propose de travailler sur deux forêts : la plantation de Héas et la Forêt Domaniale de Hount Grane.

L'animatrice indique que l'ONF doit rencontrer la CSVB le 23 Mai afin de proposer la soumission au Régime Forestier de la plantation de Héas, forêt syndicale.

La CSVB a depuis accepté ce projet ; l'ONF interviendra donc comme gestionnaire sur la plantation de Héas.

Les travaux d'aménagement pour répondre à l'objectif « réduction des essences forestières non pyrénéennes » pourront donc être entrepris sur la forêt du Hount Grane ainsi que sur la plantation de Héas à partir de 2009.

Pour 2008, un groupe de travail composé d'agents de l'ONF, du RTM, du PNP, du Conservatoire Botanique et de la DDAF s'attachera à identifier les itinéraires techniques et financiers pour ces deux forêts, éléments à présenter au prochain COPIL en fin d'année. Cette action a un caractère expérimental à l'échelle du massif ; les préconisations de gestion et le retour d'expérience serviront pour d'autres sites Natura 2000 tels que Lac Bleu – Léviste voisin.

Suite à la première visite de terrain le 8 Juillet dernier, l'ONF a proposé un protocole d'étude et a commencé à travailler sur le massif du Hount Grane.

FM-5 : « Enlèvement des clôtures et grillages mis en place pour la protection des boisements (et devenues obsolètes) » (ZPS)

FM1 et FM5 ont fait l'objet d'une réunion commune de groupe de travail le 26 Juin, regroupant CSVB, ONF, PNP et Chasseurs Barégeois. Cette réunion a permis d'actualiser les données sur les clôtures et de définir leur utilité pastorale et/ou forestière. La CSVB est déjà intervenue sur plusieurs clôtures pour retrait ou remplacement du barbelé par du ruban. Une visite de terrain sera organisé avec la CSVB afin d'évaluer le coût d'interventions similaires à prévoir pour 2009. Une visualisation par pose de plaquette est de plus envisagée sur les clôtures du Bédérou, des Cazaus et du Mourgat (partie basse). L'animatrice devra se rapprocher du PNP et de l'OGM⁵ pour se renseigner sur la disponibilité du matériel de visualisation.

⁵ OGM : Observatoire des Galliformes de Montagne

HE-4 : « Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation de rapaces forestiers ou du pic noir » (ZPS)

J. COY indique que cette décision appartient à l'agence départementale de l'ONF. L'animatrice devra solliciter le directeur d'agence sur ce point afin d'intégrer ces règles de gestion aux plans d'aménagement forestiers.

M. FILY informe qu'un contrat forestier est en cours de bouclage sur le site du Rioumajou en vallée d'Aure. Le bilan de ce site pilote est à venir. L'animatrice devra se renseigner auprès de Christian ARTHUR du PNP pour faire le point sur cette expérience.

HE-5 : « Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser la présence du grand tétras » (ZPS)

Une réunion de groupe de travail (ONF et PNP) s'est tenue le 26 Juin. Elle a permis de porter une première réflexion sur les types d'aménagements forestiers à effectuer, et d'identifier les secteurs prioritaires au vu des populations existantes de Grand tétras et des profils forestiers.

Une première visite de terrain a eu lieu le 17 Juillet sur la forêt d'Arribama, pour laquelle un projet est en cours de constitution. Ce projet sera présenté au prochain COPIL pour validation ; il devra par ailleurs faire l'objet d'une autorisation de la Commission des Sites. Cf. LD 6 ci-après.

HE-6 : « Limiter l'envahissement par les ligneux et ouvrir les pré-bois forestiers sur la zone d'Ayrues » (ZPS)

Un groupe de travail sera constitué afin de dresser une cartographie de la zone en termes de biotope pour le Grand tétras et la Perdrix et de refuge pour le Sanglier. Ce travail permettra de définir les interventions d'ouverture à mettre en œuvre à partir de 2009 : le projet sera présenté au prochain COPIL.

❖ **CHASSE :**

LD-2 : « Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidification du gypaète barbu d'Ayrues et Ossoue » (ZPS)

L'animatrice informe que suite à la validation du DOCOB du 1^{er} mars 2007, plusieurs fiches-actions (dont notamment LD-2) ont fait l'objet de modifications à la demande de la Fédération de Chasse et des Chasseurs Barégeois suite à l'évolution de la composition de la société de chasse. C. ACQUIER indique que N. THION, qui n'a pas pu être présent, l'a chargé de solliciter le Comité de Pilotage quant à la prise en compte de ces modifications dans le DOCOB. Une fois la forme finale disponible, N. THION demande un temps de relecture avant confirmation du document.

P. LEHIMAS informe qu'il démarchera auprès du PNP pour solliciter la rapidité du travail de rédaction de cette version finale du DOCOB.

Par ailleurs, la FDC et les Chasseurs Barégeois ont établi la programmation et le chiffrage de leurs interventions prévues au titre du DOCOB ZPS. C. ACQUIER demande quel est l'état

d'avancement de la demande de subvention. M. FILY informe qu'il s'attachera à fournir rapidement une réponse à N. THION avec copie à l'animatrice.

❖ AMENAGEMENTS - SENTIERS, REFUGES, EQUIPEMENTS :

T1 : « Réalisation d'un sentier thématique autour du lac des Gloriettes » (ZSC Gavarnie)

C. ACQUIER informe qu'EDF a prévu d'entreprendre des travaux sur le barrage et notamment la création d'un nouvel évacuateur de crue. Elle précise que ces travaux empêcheront le passage des troupeaux de Coumély sur le barrage au moment de la redescente d'estive (début des travaux en Juillet 2009). Elle rappelle par ailleurs le projet Natura 2000 de sentier thématique autour du lac, et précise que la fiche-action prévoit en mesure 1 de retracer la portion de sentier en rive droite du lac des Gloriettes. Elle informe que ce projet pourrait apporter une solution pour le passage des troupeaux au moment des travaux.

A. VILLEMUR prend le relais et présente le projet de chantier EDF : l'évacuateur de crue actuel des Gloriettes est dimensionné pour répondre aux crues centennales, et la législation impose un dimensionnement pour des crues millennales. Ce chantier se fait pour des raisons de sécurité sous demande de la DRIRE, qui exerce un rôle de tutelle du GEH Adour et Gave, concessionnaire du barrage.

A. VILLEMUR informe que lors du chantier, la route du Barrage devra être fermée à la circulation. Il rappelle qu'une présentation du projet aura lieu le 2 Juin ainsi qu'une visite de terrain pour compléter la notice d'impact du chantier.

P. LEHIMAS indique qu'une demande d'autorisation de la Commission des Sites devra être déposée auprès de la DIREN, en cours de fusion avec la DRIRE. Il demande par ailleurs à recevoir une copie du dossier.

M. MAUPEU demande à ce que la municipalité soit invitée le 2 Juin afin de traiter de la question de l'accès lors des travaux. M. FILY informe que ce projet sera l'occasion pour la commune de définir un projet de gestion du stationnement sur le site.

Suite à la réunion du 2 Juin, une seconde visite de terrain s'est tenue le 27 Juillet afin d'étudier, à la demande d'EDF, l'aménagement du sentier en rive droite afin de simplifier la circulation du bétail en phase chantier. Lors de cette réunion, EDF s'est engagé à porter les frais de réfection de la passerelle en amont du lac pour permettre le passage sécurisé du public et du bétail. Le projet d'aménagement du sentier rive droite est inchangé par ailleurs : les démarches auprès des entreprises sont en cours pour le chiffrage des travaux ; la CSVB et la Municipalité seront par la suite sollicitées pour décider de la maîtrise d'ouvrage.

T2 : « Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnées dégradés : Paila, Estaubé, l'Aguilla. » (ZPS & ZSC Gavarnie)

L'animatrice informe que le projet de réouverture du sentier de la Hourcade (mesure 2) a été ajournée suite à une réunion sur le site le 27 Novembre 2007. Les éleveurs présents ainsi que le propriétaire riverain et le Président de CSVB ont unanimement émis un avis défavorable à ce projet. Les éleveurs ont notamment évoqué des raisons de sécurité, jugeant le tracé

dangereux en particulier pour la descente du bétail, ainsi que le poids des habitudes pour certains troupeaux.

Le projet de restauration et de sécurisation du sentier de l'Aguila a été validé par le COPIL du site Natura 2000 « Pic Long - Campbieilh » qui a eu lieu le 27 Mai. Ce point fera donc l'objet d'une animation future dans le cadre de ce site (fiche-action P3).

La fiche T2 prévoit par ailleurs des aménagements de restauration sur les sentiers du Pailla et d'Estaubé. Les projets de restauration de sentier des différents sites Natura 2000 en zone Parc National vont faire l'objet d'un dossier commun, afin de faciliter les démarches auprès des financeurs potentiels. Plusieurs réunions de mutualisation ont eu lieu est prévue afin de mutualiser les données cartographiques sur les sentiers, mais aussi travailler sur la signalétique dans le cadre Natura 2000 (définition d'une charte graphique, etc.).

T4 : « Entretien des aménagements effectués sur le chemin du Cirque de Gavarnie » (ZSC Gavarnie)

Les travaux ont été effectués par le PNP en 2007. L'entretien du sentier est prévu dans la convention passée entre le PNP, la CSVB, la commune de Gavarnie, les loueurs de montures et les propriétaires de l'Hôtellerie du Cirque.

T5 : « Mise aux normes sanitaires des refuges et suivi de l'impact des effluents sur les milieux aquatiques » (ZSC Gavarnie)

Pour le refuge des Sarradets, la reconduction du bail du CAF sera traitée en Préfecture le 16 mai, le CAF persistant à refuser la signature. Aucun travail ne pourra être entrepris cette année ni la suivante.

Concernant l'hôtellerie du Maillet, il est demandé au Conseil Municipal de se positionner sur un projet de mise en place d'un système de traitement des effluents.

T6 : « Affiner les connaissances concernant l'impact de l'activité touristique sur les milieux et aboutir à une gestion de la fréquentation de Troumouse (ZSC Gavarnie)

Une stagiaire du PNP va travailler sur le sujet de la gestion de la fréquentation en zone cœur. C. ACQUIER devra se rapprocher d'elle pour travailler sur le cas de Troumouse.

T1 : « Organisation de la fréquentation touristique au Milhas » (ZSC Ossoue)

C. TRESCAZES et C. BRUZAUD informent que le conseil municipal de Gavarnie n'a pas identifié cette action comme prioritaire en 2008, justifiant d'autres priorités financières.

T2 : « Aménagement et valorisation du plateau de Saugué » (ZSC Ossoue)

L'animatrice rappelle que le secteur du Saugué doit faire l'objet d'une revalorisation par le biais de la fiche-action P1, et la phase d'aménagement et de valorisation touristique a été identifiée lors du dernier COPIL comme une seconde étape une fois les éléments de gestion acquis. M. FILY rappelle que cette action a été proposée dans un contexte de problème de stationnement sur le site, et notamment un conflit entre le maintien de l'activité agricole et le stationnement touristique. M. MAUPEU indique que la municipalité n'a actuellement pas les moyens de travailler sur ce projet ; il sera repris plus tard.

T4 : « Entretien régulier du sentier de la Bernatoire » (ZSC Ossoue)

Ce projet est repris dans le projet INTERREG mené conjointement par la CSVB et la Mancomunidad del Valle Forestal de Broto.

T5 : « Aménagement et entretien des portions dégradées et déplacement partiel du GR 10 dans la sapinière de Bué (ZSC Ossoue)

Une sortie terrain sera organisée postérieurement à la sortie P2/P3, une fois les enjeux pastoraux définis. L'objectif de cette visite sera de croiser les différents enjeux d'utilisation pastorale et de fréquentation par les randonneurs afin de décider d'un projet. C. PONT demande à ce que le CDRP⁶ soit intégré à ce groupe de travail.

LD-6 : « Aménagement du sentier de la Planète passant par les bois de Bourlic et Mourgat pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du grand tétras » (ZPS)

Le service scientifique du PNP devra apporter des précisions sur ce projet et notamment sur la redéfinition du tracé. J-P. DOMECC rappelle par ailleurs que la place de chant de Bourlic n'est plus active depuis plusieurs années et interroge sur la rationalité de ce projet. M. FILY souligne qu'il est nécessaire de bien évaluer l'intérêt de tels projets avant d'investir, tout en sachant qu'il existe peu d'action de ce genre par ailleurs.

J. COY indique que des travaux d'ouverture et d'irrégularisation des peuplements (HE-5) peuvent avoir un impact assez bénéfique sur ce site en parallèle de ce projet. Il est pour cela nécessaire de définir en amont la cartographie et la nature des interventions à mettre en œuvre. Un rapprochement des structures ONF et PNP sera à entreprendre pour préciser ces projets.

P. LEHIMAS souligne l'intérêt de mettre ces actions en avant sur l'aspect des priorités. Concernant l'action LD-6, M. FILY précise que l'investissement de l'animatrice peut être minimal pour ce projet puisqu'il est porté par le PNP. Concernant la priorité de l'action HE-5 (actuellement de niveau 3), il indique qu'en l'absence de Nicolas THION et de Christian ARTHUR au COPIL, aucune modification ne sera apportée sur les priorités des fiches-actions.

Une visite de terrain a eu lieu le 7 Août avec le PNP (siège et secteur de Luz) afin de définir les mesures de gestion à prévoir sur ce secteur. Ce projet sera présenté au prochain COPIL.

FM-2 : « Equipement pour la visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie – Gèdre » (ZPS)

La société Altiservice est maître d'ouvrage sur cette action. L'équipement de visualisation et les panneaux d'information du public seront fournis par le PNP ; les surcoûts d'installation des équipements seront pris en charge à 100%. Les travaux sont pour l'instant reportés dans l'attente de la disponibilité du matériel. L'animatrice devra par la suite de se rapprocher de la société Altiservice pour connaître les dates des travaux ou visites de lignes prévues, afin d'organiser la pose des équipements. Une visite de terrain avec le PNP devra être organisée pour préciser les remontées sur lesquelles il est envisagé de faire de la signalisation.

⁶ CDRP : Comité Départemental de Randonnée Pédestre

FM-3 : « Aménagement des pylônes dangereux sur la ligne THT entre Pragnères et Boucharo » (ZPS)

Une réunion entre le service scientifique du PNP et agents du RTE⁷ sera organisée afin d'identifier les pylônes susceptibles de poser problème pour les rapaces, et de planifier les opérations d'équipement au moment des visites de ligne prévues.

FM-4 : « Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes HTB dangereux entre Pragnères et Boucharo » (ZPS)

La maîtrise d'ouvrage est assurée par RTE. Cette action est intégrée dans la Convention Cadre qui lie EDF-RTE et le PNP. Les équipements de visualisation pour les lignes électriques sont encore en cours d'essai technique.

❖ COMMUNICATION – SIGNALÉTIQUE :

T3 : « Mise en cohérence et adaptation des signalétiques à destination des publics du tourisme des sports et des activités de loisirs » (ZSC Ossoue et ZSC Gavarnie)

Le CRPGE⁸ travaille actuellement sur ce projet. L'animatrice devra initier les démarches pour associer le CDRP à ce travail.

LD-1 : « Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces » (ZPS)

Cette fiche-action est portée par le Parc National. Elle est intégrée dans les conventions qui lient le PNP aux divers partenaires. Il s'agit pour le PNP de définir le cahier des charges stipulant les règles de gestion des activités humaines sur les zones de sensibilité des rapaces, et d'organiser le porter à connaissance aux usagers susceptibles d'intervenir sur ces zones.

LD-3 : « Information et sensibilisation des pratiquants de la montagne vis à vis du dérangement hivernal sur galliformes », LD-4 : « Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des galliformes de montagne » et LD-5 : « Mise en place d'une signalisation d'information et réglementation sur les places de chant du grand tétras sur le site » (ZPS)

Le PNP est maître d'ouvrage sur ces actions. L'animatrice organisera une réunion de groupe de travail pour relancer la mise en œuvre de ces actions, et notamment poursuivre les formations des accompagnateurs et guides de montagne à l'automne.

❖ SUIVIS – EXPERIMENTATIONS :

Les fiches-actions de suivis sous maîtrise d'ouvrage du PNP seront regroupées à une échelle inter sites, afin de ne pas multiplier les suivis sur chaque site Natura 2000. Les actions de

⁷ RTE : Réseau de Transport d'Electricité

⁸ CRPGE : Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace

suivi seront menées sur les sites pour lesquels elles sont le plus justifiées au vu de leur état de conservation et/ou des enjeux de gestion. Les retours d'expérience pour la gestion des espèces et des habitats d'espèces seront par la suite mutualisés pour être profitables à tous les sites concernés.

Suivis flore :

Un stagiaire du Parc National travaille actuellement sur la programmation du suivi flore.

Suivi faune (ZPS) :

SE-2 : « Suivi des tendances d'évolution de la population du Grand tétras »

SE-3 : « Suivi des tendances d'évolution de la population du Lagopède alpin »

Aucun comptage spécifique n'a pas été entrepris cette année en dehors des comptages habituels.

SE-4 : « Suivi des tendances d'évolution de la population de perdrix grise de montagne ».

Les comptages de coqs chanteurs sont effectués depuis 5 ans en zone centrale du PNP. Ils ont été complétés cette année par un comptage en zone périphérique par J. VERGEZ BELLOU (Chasseurs Barégeois). Les résultats de ces comptages seront mutualisés dès que la FDC et les Chasseurs Barégeois auront une réponse sur le financement de leurs interventions prévues au titre du DOCOB ZPS.

SE-5 : « Suivi des tendances d'évolution des populations de Pie-grièche écorcheur ». Ce suivi a été commencé en 2007, année de référence pour évaluer l'évolution de la population dans le temps. Le PNP a poursuivi les comptages cette année. Une réunion sera organisée avec le service scientifique du PNP afin de faire le point sur les suivis et leurs programmations.

❖ ANIMATION :

Chartes Natura 2000 :

L'animatrice devra travailler sur la rédaction des Chartes Natura 2000. L'échéance est fixée au mois de juillet 2008 afin que le document soit validé par les services du PNP et de la DDAF, et que les propriétaires intéressés pour contractualiser dans le cadre de ces chartes puissent déposer leurs demandes au 1^{er} Septembre.

Bulletin Infosite :

Le Parc National a rédigé un bulletin Infosite d'information sur tous les sites Natura 2000 situés en zone Parc National. C. ACQUIER travaillera dans l'été sur la rédaction d'un document complémentaire plus précis sur les sites qu'elle anime.

Convention pluriannuelle d'animation :

La convention qui lie la Mairie de Gèdre et le Parc National pour l'animation des sites Natura 2000 est encore en cours de rédaction au PNP, et sera proposée à la Mairie dès que finalisé.

Poste de chargé de mission :

Le poste de chargé de mission Natura 2000 est à mi-temps depuis le mois de Mars 2008. Suite au Comité de Pilotage du site Pic long - Campbieilh du 27 Mai, il a été décidé que la commune de Gèdre prendrait en charge l'animation de la partie du site qui concerne le canton de Luz-St-Sauveur. L'animation de cette partie du site permettra le passage à temps plein du poste de chargé de mission Natura 2000 à partir de Juillet 2008.